LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroi siales. —
I Prières des Quarante-Heures. — III Le carême à la basilique. —
V Le carême à Notre-Dame. — V Mgr Léonard. — VI L'Appendice
s rituel romain, réédité par ordre des pères du premier concile
fenier de Québec. — VII Une nouvelle école biblique à Jérusalem.

AU PRONE

Le dimanche 21 mars

n annonce:

La fête de l'Annonciation (jeudi; solennité le 2 mai, IIe dim.

Fête de Notre-Dame-de-Pitié (vendredi).

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche 21 mars

ffice du dim. de la Passion, semi-double (privilégié contre tout ce de 1e cl.); mém. de saint Benoît (sans 3e or.); préf. de la k. — Aux vêpres du dim., mém. de saint Benoît,

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche 28 mars

us les titulaires dont l'office tombe du 22 février au 1 mai, n'auleur solennité que le IVe dimanche après Pâques (le 2 mai), le le IIIe dimanche étant occupés par les solennités de l'Annona et de saint Joseph.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

rdi 23 mars -- Saint-Laurent.

25 " - Sainte-Anne-du-Bout-de-l'Ile.

iedi 27 " - Sainte-Genevieve.

LE CAREME A LA BASILIQUE

TROISIÈME DIMANCHE

EST le directeur de la Semaine religieuse, l'auteur même de ces notes et analyses de la prédication qua dragésimale à la basilique, qui avait l'honneur, diman-

che dernier (7 mars), de prêcher le troisième sermon de la station. On comprendra qu'il sontienne de tout commentaire et se borne à donner ici à ses lecteurs accoutumés les parties substantielles de son texte. Le prédicateur avait à traiter du respect de la propriété et de la reconnaissance de ses droits, sujet qui fait naturellement suite aux deux premiers, précédemment développés par Mgr de la Durantaye et M. l'abbé Curotte, su la fraternité humaine et les inégalités sociales et sur la nécessité de l'autorité et son origine divine. Après avoir rappelé les données du problème social, difficile et délicat, que pose devant l'opinion la question du droit de propriété, le prédicateur s'et efforcé de réfuter la solution socialiste et de mettre en valeur la solution catholique: d'où trois parties dans ce discours.

I

DONNEES DU PROBLEME

Au lendemain de l'abominable guerre qui a fait couler tal de sang et coûté tant de vies humaines (près de 11 millions le prédicateur estime que la grande question qui se pose devu l'opinion, c'est la question sociale, et que la grande erreur et tre laquelle il faut se prémunir, c'est l'erreur du socialismi impie et athée.

Question sociale et socialisme, dit-il, voilà de grands mois penvent paraître prétentieux surtout sur mes lèvres. Je me n'défends pas. En tout cas, ce sont sûrement des mots nouveau, de les anciens n'usaient pas. Mais rien, me semble-t-il, n'est mouveau que les idées que ces mots représentent et expriment effet, cette question sociale, dont on parle tant de nos jours, pre

ce autre chose que le vieux problème des luttes de classes qui a toujours passionné les hommes? Et le socialisme, qui paraît partout vietorieux, qu'est-il autre chose que la vieille religion de ceux qui nient les droits du citoyen et attribnent tout à l'Etat? Admettons pourtant que si les luttes de classes sont aussi vieilles que le monde et le socialisme aussi ancien que la religion de la force et du nombre, les problèmes qu'ils posent sont devenus, de nos jours, plus inquiétants et plus angoissants que jamais. C'est la marée qui monte, venant du large, terrible, furieuse, et qui menace de tout submerger et de tout engloutir. Les trônes croulent, les vieilles constitutions qui avaient été longtemps des garanties d'ordre et de paix disparaissent sous le flot des révolutions et des guerres. Le monde est en travail. Chancelant, il cherche à se raffermir sur ses bases. Et, disons-le franchement, la doctrine socialiste, qui a tant l'air de défembre les petits contre les grands et les faibles contre les forts, lui apparaît bien séduisante et riche de promesses. Qu'en faut-il penser au juste? Ce sera tout d'objet de ce discours que d'essayer de le montrer à la lumière de l'Evangile et de la saine doctrine.

Du point de vue des revendications, continue le prédicateur, que les petits et les faibles peuvent justement opposer aux grands et aux puissants, qui les oppriment trop souvent et les exploitent, il ne faut pas craindre de le proclamer hautement, la doctrine socialiste se rencontre plus d'une fois avec ta doctrine catholique. Et cela s'explique. Le droit de subsister, d'alimenter sa vie, de se nourrir et de se vêtir des produits de la terre ou de la dépouille des animaux, est un droit naturel qui est celui de tout le monde. Si l'homme ne vit pas que de pain, il lui en faut tout de même, c'est incontestable. Or, il arrive madheureusement — que ce soit par le talent, par l'habileté ou par la ruse des uns, ou que ce soit par la naïveté, par l'incurie ou par l'imprévoyance des autres, peu importe — il arrive que "l'affluence des richesses est entre les mains du petit nombre, tandis que la multitude, la foule, le peuple est dans l'indigence ". Le grand pape Léon XIII l'affirmait expressément dans sa célèbre encyclique sur la condition des ouvriers, et les socialistes le proclament, eux aussi, tous les jours, avec violence, mais justement. Voilà le grand point de rencontre. Les

teur qua man-

i staire et

n res sujet

te, sur

relé les devant

valeu

aler tan

YEUT CO

peialin

roots () le ne ni reanx, da r'est moi

driment.

socialistes et l'Eglise constatent le même fait: il y a dans le monde trop d'exploiteurs et trop d'exploités. Mais là où les deux doctrines se séparent et s'opposent diamétralement, c'est quand il s'agit de proposer les moyens de remédier à ces abus. Le socialisme dit: "Refaisons le partage des richesses de la terre; donnons tout à l'Etat, et l'Etat, impartialement, fera vivre tout le monde." L'Eglise, elle, dit—citons Léon XIII: "Les hommes des classes supérieures doivent venir en aide à leurs frères des classes inférieures, qui, pour la plupart, sont dans une situation d'infortune et de misère imméritées." En d'autres termes, le socialisme fait appel à une justice violente où sombre le droit de propriété, tandis que l'Eglise fait appel, en respectant tous les droits, à plus de justice éclairée par plus de charité. Laquelle de ces deux doctrines a raison?

Répondons d'abord que, quant au fait qu'elles constatent. elles ont raison toutes les deux. Que l'on voit, dans nos sociétés contemporaines, surtout peut-être au lendemain de la grande guerre, trop de richesses concentrées dans les mains de quelques-uns et trop de privations être le lot du grand nombre c'est de quoi, semble-t-il, il faut absolument convenir. Plus que jamais, il y a, sur la terre, d'une part trop d'exploiteurs, et, d'autre part, trop d'exploités. Mais pour bien comprendre où se trouvera la solution du problème, il faut se demander quelle est la raison historique de cet état de chose. Léon XIII l'exposait naguère, et après les récents événements qui ont ensanglanté l'Europe et le monde, elle n'a pas cessé d'être la même. La révolution, disait le grand pontife, sous prétexte de rendre à chacun sa liberté, a isolé l'individu, et, en l'isolant. elle a livré, sans défense, les faibles aux entreprises des puissants. Puis, comme de part et d'autre, on s'appliquait à détruire l'esprit chrétien, l'abîme s'est creusé toujours plus profond entre le monde des jouisseurs et celui des prolétaires, les inégalités sociales se sont affirmées plus violentes parce que

d'i Vo gra

dro bie est qui

faurier
On
et s
je g
pens
l'eff
que
Très
Pou
paur
chai
légit
ils p
il y

dom
à no
et av
dre
les i
ciau
pour
l'ind
allor
les i
quis,
long
étud
se sa

appr

d'un côté il y a trop de fortune et de l'autre trop d'indigence. Voilà, en deux mots, du point de vue historique, le bilan de la grande révolution et de toutes celles qui ont suivi!

II

S'ensuit-il qu'avec le socialisme il faille prétendre que le droit de propriété est contre nature, que la possession des biens de cette terre est un abus, que le partage des richesses est à refaire au plutôt qu'il convient de tout remettre à l'Etat qui, lui, impartialement, fera vivre tout le monde!

Non, mes frères, répond le prédicateur, la doctrine socialiste est fausse. Rien n'est plus légitime en soi que le droit de propriété, rien n'est plus naturel que la possession des richesses de la terre. On n'a qu'à réfléchir, il me semble, un moment, pour le comprendre et s'en convaincre. Le fruit de mon travail est à moi, l'argent que je gagne est mien. C'est le produit de mon labeur, du labeur de mapensée ou de celui de mon industrie. Qu'importe que ce soit par l'effort de mon cerveau ou par celui de mes bras et de mes mains que je gagne. Ce que je gagne est à moi! C'est le bon sens même! Très bien, concèdent certains socialistes; mais il y a les héritages. Pourquoi les fils des riches sont-ils mieux partagés que ceux des pauvres? Eh! c'est que les fils continuent les pères, qu'ils sont la chair de leur chair et le sang de leur sang. Pourquoi alors les pères, légitimes propriétaires et possesseurs de biens, n'en disposeraientils pas en faveur de leurs fils? C'est que, répondent les socialistes, il y a trop d'abus, et ils clament de plus belle : Refaisons le partage, dennons tout à l'Etat. Et de par quels droits, pouvons-nous répondre à notre tour ? Avant les droits de l'Etat, il y a ceux de la famille, et avant ceux de la famille ceux de l'individu, Sans doute, pour l'ordre et le bien général, l'Etat peut intervenir parfois et contraindre les individus et les familles à remplir leurs différents devoirs sociaux. Mais il ne saurait aller au-delà et se substituer en tout et pour tout aux familles et aux individus. La société est faite pour l'individu et non pas l'individu pour la société. A supposer même, allons plus loin, que l'Etat aurait le droit de s'attribuer ainsi tous les biens en refusant de reconnaître les droits antérieurement acquis, en le faisant, résoudrait-il le problème efficacement et pour longtemps? En fait, cette solution ne résout rien! Ouvrez l'histoire, étudiez les révolutions, serutez tous les changements de régime qui se sont effectués au cours des âges. Qu'est-ce que l'histoire vous apprendra? C'est que toujours ce qu'on a voulu détruire par la force

ht.

1a

de

118

rs.

re

ler

Ш

ont

la

de

int.

mis-

dé-

010-

les

que

des armes on par la violence légale n'a pas pris de temps à renaitre. Voyez en France, par exemple. Une fois l'ancienne noblesse guillottinée, une nouvelle prenait sa place, au roi décapité succédait bientôt un empereur, en attendant une république plus autoritaire et moins responsable que tous les rois et tous les empereurs. La noblesse du sang n'existait plus? Peut-être. En tout eas, pergait bientôt au premier rang une noblesse de finance et d'argent dont les capricieuses exigences n'arnient rien à envier aux dragonnades d'autrefois, " C'est nous maintenant les princesses ", disaient emment les tricoteuses de la Terreur, et le mot a fait fortune, parredes inégalités sociales, elles ne changent pas les hommes ni la nature des choses. La doctrine socialiste est aussi inapplicable en pratique qu'elle est fausse en théorie, Le fait et le droit s'accordent pour le démontrer.

III

In doctrine catholique, elle, offre une autre solution, poursuit le prédicateur, et c'est la seule vraie. Elle accepte le droit de propriété et la nécessaire inégalité des échditions sociales qui découle de la nature même, mais elle demande entre les différentes classes sociales plus de justice éclairée par plus de charité. Elle soutient, en s'appuyant sur l'histoire et le bon sens, qu'il y aura toujours des gens que leurs infirmités qu'au contraire d'autres gens, particulièrement doués, devront qu'au contraire d'autres gens, particulièrement doués, devront s'élever dans l'ordre social. Et c'est si vrai !

Tout le monde n'a pas le même talent, la même intelligence, la même taille, ni la même geas qu'il viendra un jour où touş les prolétaires seront viehes, c'est une absarrdité el c'est un leurre. Mais laisser entendre que riches et pauvres doivent s'aider, se soutenir, et pour cela s'aimer, c'est restre des raisons supérieures d'agir ainsi, en chrétiens par cousé autres des raisons supérieures d'agir ainsi, en chrétiens par cousé d'étre riche de toutes les richesses de l'éternité. Voilà la doctrine de d'éternité, voilà la vraie doctrine, li y aura toujours des riches et des pauves, les droits des uns conme des autres doivent resfer sacrés, les droits des uns connne des autres doivent resfer sacrés, les droits des nus connne des autres doivent resfer sacrés, les droits des nus connne des autres doivent resfer sacrés, les uns et les autres ont pareillement des devoirs, le patren mais les uns et les autres ont pareillement des devoirs, le patren doit à l'outrier la justice, une protection efficace, un salaire rai-

198

nb

tw

108

101

168

919

nas

104

BITTER

piq

biel BTV

la19

1100

1008

pec

inp

utut

191 BU

1 80

P.J.ds

1631

A au

Jan 5

tharts

11100

mes.

WILL.

·I 30

SHO

maos

sonnable... l'ouvrier doit à son patron la justice aussi, un travail consciencieux, le respect de ses droits de propriétaire. Bien plus, l'un et l'autre, parce qu'ils sont frères, frères en Dieu et frères dans le l'heist, se doivent, en outre des relations de stricte justice, de s'aimer, de se soutenir, de s'entr'aider. Et c'est là la charité! Ah! si cette doctrine sociale, faite tout ensemble de justice et de charité, était mieux comprise, que dé tristesses et d'angoisses seraient épargnées au monde! Alors on ne volerait plus, on ne tromperait plus, on ne violerait plus les droits du prochain; alors dans les contrats de vente et d'achat on serait honnête! Plus que cela, alors, on ne laisserait pas souffrir l'un de ses frères sans venir à son secours; alors, les grandes oeuvres d'organisation et d'assistance sociale, de patronats ou de syndicats, seraient florissantes! Que de grèves, de révolutions et de guerres, en pratiquant cette doctrine, on aurait éviter, qui apparaissent rouges de sang sur le tableau de l'histoire!

1-

il.

4-

*11

nt

11'-

le

80-

tre

ins

le

ités

, eï

mut

e, la

ième ivres

c'est

es et

res-

t aux

e pas

ne de et des

acres.

e rai-

Qu'est-il besoin d'insister, termine le prédicateur. Le respeet du droit de propriété est nécessaire à l'ordre et à la vie sociate. Mais l'exercice de ce droit doit se tempérer de beaucoup de bonté et de charité. Autant est fausse la doctrine socialiste du nivellement des classes et du partage nouveau des biens mis en commun et attribués à l'Etat, autant est juste et vraie ta doctrine catholique qui veut que chacun garde son bien, mais que tous en profitent, par la pratique, chez tous, du espect des droits de chacun, en justice et en charité. Voilà, encore an coup, la vraie doctrine sociale, la seule qui permettra aux peuples, au lendemain des terribles années que nous venons de vivre, de panser leurs blessures et de se refaire, la seule qui puisse assurer la stabilité d'une société des nations bien comprise et vraiment utile. Sans Dien, sans le Christ, sans la loi chrétienne, rien ne s'édifie de solide, parce que tout marque de base et de sanction. Les paroles du psalmiste seront éternellement vraies: Nisi Dominus acdificaverit domum, in vanum laboraverunt qui aedificant eam - A moins que l'esprit de Dieu ne soit avec les hommes, leurs travaux seront vains et sans durée! Puissions-nous le comprendre!

E.-J. A.

LE CAREME A NOTRE-DAME

to bo

1%

ch

gu

pr

sui

ris

pu

ver

âm

due

rita

qui

che

son

user Dar

que

que

Ches

para

ame

prêc

la te

est d

c'est

son

prer

rare

obje

TROISIÈME SERMON DE LA STATION

E même que Jésus-Christ a été un docteur de la vérité, ainsi il s'est révélé un maître en bonté. C'est de la bonté de Notre-Seigneur que M. le prédicateur de Notre-Dame a parlé à ses auditeurs, toujours nombreux et

Actre-Dame a parie a ses auditeurs, toujours nombreux et attentifs, dimanche dernier.

La philosophie contemporaine, débute M. l'abbé Levé, affecte de juger de la vérité des doctrines et de la valeur des hommes par les résultats positifs auxquels ils aboutissent. Cette prétention s'accorde d'aitleurs très bien avec l'état d'esprit des hommes de notre temps qui sont avant tout préoccupés par les affaires. D'autre part, les nécessités quotidiennes de près de cinq années de guerre n'ont fait que renforcer cette prétention. Enfin, elle reçoit une nouvelle impulsion du besoin de produire qui a succédé à la folie de détruire et de ruiner. Une telle méthode serait dangereuse, si elle était absolue et exclusive. Elle n'aboutirait à rien moins qu'à prendre le succès pour règle de la vérité et du bien. Toutefois, contenue dans de justes limites, cette manière d'apprécier est féconde. Aussi le Christ réclame-t-il que l'on la lui applique à lui-même, parce que la sagesse doit se justifier par ses oeuvres, comme l'arbre par ses fruits. Suivons-le sur ce nouveau terrain et voyons ce qu'il a fait pour les corps d'abord, pour les âmes ensuite.

1

M. le prédicateur expose donc, en premier lieu, ce que Notre-Seigneur a fait pour les corps, c'est-à-dire pour les hommes sensibles qui accouraient l'entendre. Tout se pourrait résumer en deux mots: il a eu pitié de la foule. Voyez ses deux multiplications des pains, les nombreuses guérisons isolées ou par groupes qu'il opère... Plus que cela, il commande à la mort: il ressuscite la fille de Jaïre, le fils de la veuve de Naïm, son ami Lazare. Et pourquoi Jésus vient-il aïnsi au secours des misères physiques? C'est que, sans doute, le miracle était l'un des môyens par lesquels il devait se manifester et qu'en l'accomplissant il luttait contre le péché, cause de tous ces maux — et même de la mort s'il s'agit du péché origine!; mais aussi, et d'abord, c'est parce qu'il voulait se montrer bon. Et. en

tout cela, trois caractères de la puissance de Jésus, toute de bonté, s'affirment. La simplicité d'abord, dont on ne trouve l'équivalent que dans la manière d'agir de Dieu au premier chapitre de la Genèse. Jésus-Christ commande: Je le veux; sois guéri, comme Jéhovah avait dit: Que la lumière soit! C'est le propre d'une force consciente et sûre d'elle-même. L'ordre ensuite, manifesté par la soumission à la loi de Moïse pour la guérison des lépreux. Enfin, le surnaturel désintéressement: sa puissance est toute entière tournée à glorifier le Père et à sauver les âmes. — C'est la puissance d'un Dieu!

té.

la

de

et

de

ont

elle

rire

ab-

i le que

SPS

fait

tre-

mes

mer ilti-

par

ort:

son

des

'un 'ac-

allx

11881.

. en

II

En deuxième lieu, Notre-Seigneur se montre bon pour les âmes. Il était venu pour rechercher et sauver les brebis perdues. Souvenez-vous de ses touchantes paraboles du bon Samaritain, de la brebis égarée... Souvenez-vous de son attitude, qui est toute faite d'indulgence et de pardon, envers les pécheurs. L'épisode de la femme adultère et celui de Madeleine sont typiques. Dans le premier, Jésus apprend aux hommes à user de miséricorde tout en montrant ce que vaut une âme. Dans le second, il enseigne que c'est dans l'amour repentant que se trouve la source du pardon et que c'est dans le pardon que se rencontre l'une des causes de la sanctification des âmes. C'est pourquoi, un autre jour, à Pierre, il prêche qu'il faut pardonner jusqu'à septante fois sept fois... Mais comment amener les hommes à accepter cette loi du pardon? En leur prêchant la vie nouvelle, en esprit et en vérité, qu'il apporte à la terre - dont il parle à la Samaritaine - et dont le principe est dans l'amour même de Dieu. Le grand commandement, c'est d'aimer Dieu. L'autre, en tout semblable, c'est d'aimer son prochain comme soi-même. Jésus, explique le prédicateur, prend ainsi le contrepied d'Adam: il rétablit l'ordre et la hiérarchie dans les sentiments; il donne à nos aspirations le seul objet choisi qui puisse les satisfaire; il fournit un levier à nos efforts; il rend à nos souffrances et à nos luttes la seule fin qui assure un sens et un prix à la vie: Dieu aimé et possédé par l'amour. Le disciple n'est pas plus graud que le maître. Il convient donc que les chrétiens répondent à Jésus-Christ par la même preuve qu'il a donnée lui-même, la preuve des oeuvres c'est-à-dire de la fidélité et des vertus.

Pour conclure, l'éloquent orateur de Notre-Dame fait appel, auprès de ses auditeurs, à cette preuve des oeuvres dont il vient de parler, et il se sert pour cela du texte de l'évangile du jour. Nous citons:

En lisant l'histoire de votre passé, catholiques du Canada, et en la comparant avec votre présent, parmi l'admiration que m'inspiraient les efforts, la ténacité et les luttes de vos pères, non moins que la splendeur et les promesses aussi de civilisation dont vous êtes vous-mêmes les ouvriers et les bénéficiaires, il m'est arrivé de penser à cette parabole contée par Notre-Seigneur et conservée par l'évangéliste saint Mathieu, à cet esprit mauvais qui a été forcé de quitter une âme et qui s'en est allé errer par des lieux arides, sans pouvoir y trouver de repos. Il revient vers l'âme dont il a été chassé, il la trouve libre, purifiée, ornée de grâce et de vertus. Alors il s'en va chercher sept autres esprits plus mauvais que lui, ils font ensemble irruption dans cette âme et sa situation est bien pire qu'elle n'avait été d'abord. Vous avez combattu et souffert durant les jours écoulés, mais le résultat que vous avez obtenu récompense assez les maux que vous avez endurés et la persévérance que vous avez montrée. Le résultat c'est l'âme des Canadiens français et catholiques: une âme libre, une âme noble, une âme qui s'épanouit dans les vertus privées et familiales tout ensemble, et dans une activité et une prospérité matérielles magnifiques. L'heure du plein développement intellectuel, industriel et national marque, pour un peuple, le moment de la tentation et de l'épreuve. Portés sur l'aile des lettres et des sciences, de la richesse, de la fierté nationale elle-même, les démons accourent et tâchent à entrer : démon de la révolte de la raison contre la foi, démon du plaisir, du luxe, de l'impureté, démon de l'orgueil, les autres aussi, tous ensemble, les sept qui président aux sept domaines où fleurissent les sept péchés capitaux. Ils déploient la bannière de l'émancipation et la font tournoyer aux regards fascinés. Mais en bien la fixant l'on découvrirait dans ses plis le linceul où l'on roule les sociétés déchues. Si cette heure de la tentation, catholiques Canadiens français, n'a pas encore sonné pour vous, elle ne tardera plus guère. Réunis, ce matin, pour entendre parler de Jésus-Christ, tout à l'heure, courbés sous l'hostie où il

sera jurezlique l'indis abond sa cre



sacen Liéon Jolie teurs tance assist cure arche Cle de so cette Entr l'éve capit et de sain. 14 sons. s'est lang tout tant souhe es p

sera descendu, puis, agenouillés devant l'autel où il séjournera, jurez-lui que cette heure de la tentation sera pour le Canada catho-lique l'heure de la fidélité et de la raison et de l'âme, l'heure de l'indissolubilité de la famille, l'heure des oeuvres de salut plus abondantes, l'heure enfin de nouvelles et sublimes ascensions vers sa croix et vers son coeur. Amen.

E.-J. A.

MGR LEONARD

EST le mercredi, 25 février, jour de la fête de l'apôtre saint Mathias, que Son Eminence Mgr le cardinal-archevêque de Québeç a conféré la plénitude du sacerdoce au nouvel évêque de Rimouski, Mgr Joseph-Romuald Léonard. Nos Seigneurs Leblanc, de Saint-Jean, et Forbes, de Joliette, remplissaient les fonctions de prélats co-consécrateurs. Mgr Roy, de Québec, a prêché le sermon de circonstance. De nombreux évêques, prélats, chanoines et prêtres assistaient à la grandiose cérémonie. M. le chanoine Harbour, curé de la basilique de Montréal, y représentait Mgr notre archevêque et le diocèse.

Ce jour-là même, Mgr Léonard célébrait le 21e anniversaire de son sacerdoce. De fort beaux discours ont été prononcés, à cette occasion, à la cathédrale, à l'évêché et au séminaire. Entre autres, on a remarqué, après ceux du cardinal, de l'évêque consacré et de Mgr Roy, ceux de Mgr Ross, vicaire-capitulaire, devenu de nouveau, le jour même, vicaire général, et de M. le chanoine Charron, supérieur du séminaire diocésain.

Il ne nous est guère possible, vu le cadre dont nous disposons, de revenir sur tout ce qui a été fait et sur tout ce qui s'est dit à Rimouski à l'occasion du sacre du successeur de Mgr langevin et de Mgr Blais. Nous tenons, cependant, à un titre tout particulier, à offrir à Sa Grandeur Mgr Léonard, après tant d'autres, nos respectueuses félicitations et nos meilleurs souhaits de long et fructueux épiscopat, en lui répétant les belles paroles de l'Eglise: Ad multos et faustissimos annos!

il u

n

ns es er unter

la va ible vait con-

oir

. Le âme priprosment mo-

e, les de la émon sident ls dér aux

ms ses de la é pour tendre où il Par sa famille, Mgr Léonard est un peu des nôtres. Son père, Romuald Léonard, est né et a vécu à Saint-Vincent-de-Paul, dans l'île Jésus, non loin de Montréal, avant d'aller s'établir à Carleton, où Monseigneur est né. La famille Léonard a toujours été, dans notre village natal, hautement considérée. L'un des oncles du nouvel évêque, qui fut missionnaire au Dakota, exerça le ministère dans Rimouski et vint finir ses jours à Saint-Vincent en 1908, M. l'abbé Joseph-Hercule Léonard, était aussi né à Saint-Vincent et avait étudié à Sainte-Thérèse. L'une de ses tantes avait épousé feu le Dr Pominville et se trouvait être la mère de M. le Dr Pominville, actuellement médecin du pénitencier, et ancien maire de la localité. Une autre de ses tantes, Cordélia, aujourd'hui Mme Catellier, a de même vécu longtemps à Saint-Vincent.

Aussi bien, le maire de Saint-Vincent, M. le notaire Lévesque, ancien député, a-t-il tenu à aller assister aux fêtes du sacre de Mgr Léonard, et le conseil de paroisse a-t-il voté au nouvel évêque des félicitations officielles en l'invitant à visiter le vieux village de ses pères à une prochaine occasion.

En se rendant à cette invitation, Mgr l'évêque de Rimonski se rappellera quelques-uns de ses bons souvenirs d'antan, alors que, jeune écolier ou jeune séminariste, il allait faire des séjours de vacances chez son cousin, M. le Dr Pominville.

Ces détails nous ont conduit loin des fêtes du sacre de Mgr de Rimouski. Il nous pardonnera l'évocation de ces souvenirs un peu intimes. Ceux que la Providence appelle aux hautes positions doivent naturellement s'attendre à ce qu'on se réclame d'eux. Leur gloire rejaillit toujours sur leurs parents et leurs amis. C'est parfois l'une des formes de la rançon de l'honneur qui leur échoit.

Au nom des gens de Saint-Vincent, dont nous sommes par droit de naissance, que Mgr Léonard nous permette de lui renouveler l'expression de nos voeux et de nos souhaits.: Ad multos et faustissimos annos! L'abbé Elle-J Auclair.

Réédit



un siè ciplin rendu et la c nada et la rendr dinal sidée de rev

nait s
rituel
cèse d
gneur
roi, ei
La
tir de

29 ser

obre
phiqu
ture s
pas ec
prié
pis d

hie dendi

litio

L'APPENDICE AU RITUEL ROMAIN

Réédité par ordre des pères du premier concile plénier de Québec

E clergé canadien attendait avec impatience la nouvelle édition de ce livre nécessaire, qui fait partie de notre vie diocésaine et de notre vie paroissiale depuis

un siècle. Les changements très importants qu'a subis la discipline générale de l'Eglise en ces dernières années avaient rendu urgente la revision de l'Appendice au rituel romain, et la congrégation des pères du premier concile plénier du Canada avait invité l'Ordinaire de Québec à prendre l'initiative et la direction de cette tâche considérable. C'est pour se rendre au désir de ses collègues que Son Eminence le cardinal Bégin avait confié à une commission diocésaine, présidée par Mgr Roy, archevêque de Séleucie, de reviser et de mettre au point cet important ouvrage. Et, le 29 septembre 1919, l'éminentissime archevêque de Québec donmit son imprimatur à la nouvelle édition de l'Appendice au rituel romain, la huitième depuis que le premier Rituel du diocise de Québec a été publié, à Paris, " par l'ordre de Monseigneur de Saint-Vallier, évêque de Québec, avec privilège du roi, en l'an 1703 ".

La présente édition de l'Appendice vient justement de sortir des presses de l'Action sociale catholique avec un texte dre et net, et qui se lit facilement. Cette belle clarté typograbhique n'est pas un mince avantage pour un livre dont la lecture se fait publiquement. La lecture publique, en effet, n'est pas cette chose aisée que l'on pense, et le lecteur, un peu aborbé par le souci bien légitime de se faire comprendre, a partis de la peine à suivre son texte, surtout quand la typograble de la page à lire manque de netteté. Avec le nouvel Apondice, il n'y aura pas à craindre, pour distraire l'esprit, une dessive attention des yeux. Les rédacteurs de la nouvelle fition, de leur côté, n'ont pas manqué de mettre aussi de la arté dans la matière à lire, en la divisant en cinq parties bien

ir le e-

dté. er,

n-

du au isi-

lors des

Mgr nirs utes

is et

par e lui : Ad

IR.

distinctes, lesquelles se subdivisent en chapitres logiquement ordonnés.

Voici les six grandes divisions du nouvel Appendice au rituel romain : le prône; les visites; discipline intérieure des églises; instructions spéciales touchant le baptême, le mariage et l'abjuration; registres et formules; administration temporelle.

Sous ces titres, on retrouve dans la nouvelle édition de l'Appendice un grand nombre de pages, les meilleures, de l'édition de 1890. Et l'on est heureux de les y retrouver, surtout dans cet ordre logique que leur ont donné les rédacteurs de l'édition de 1919. Il y a aussi de nombreuses pages tout à fait nouvelles, comme, par exemple, cet excellent chapitre premier de la première partie, qui est intitulé: manière de faire le prêne. Il y a là quelques pages bien substantielles, qui sont à méditer. Remarquables aussi, et à plus d'un titre; les pages nouvelles dont on a enrichi la troisième partie : discipline intérieure des églises. Tous ceux qui ont à coeur l'observation des règles de la sainte liturgie, pour lesquelles nous devons avoir le plus grand respect, seront heureux de trouver, particulièrement dans les chapitres quatrième et cinquième de cette partie inportante du nouvel Appendice, à côté de maintes recommandations anciennes et toujours actuelles, des directions précienses et des mises au point salutaires touchant la musique sacré et le luminaire des églises, toutes fondées sur les plus récents décisions romaines. Un chapitre spécial, intitulé respect di au saint lieu, mérite, lui aussi, une attention partieulière.

Di

ai

to

éd

lix

se

pr

de

810

san

Inutile d'insister sur l'importance capitale des modification apportées dans la rédaction des chapitres de l'Appendice que traitent du mariage et de la communion des enfants. La législation du nouveau code de droit canonique et le décret de Pie X y sont largement cités, et tout y respire l'esprit romal le plus intégral, suivant les très nobles traditions de l'Egis du Canada.

ment

е ан

e des

riage

tem-

I'Ap.

litron

dans

lition

mivel-

de la

1e. 11

diter.

welles

re des

des de

e plus

rement

tie m

mmall

ricetet

sacre

ecente

ect d

re.

eation

lace qu

Lal

eret e

roman

l'Egli

Les annonces des fêtes ont subi, elles aussi, en plusieurs endroits, des modifications heureuses. On a remplacé le vague de certaines formules par des considérations doctrinales plus solides et des exhortations pieuses plus précises. Les fêtes qui intéressent particulièrement l'Eglise du Canada, comme par exemple celles de saint Jean-Baptiste, de saint Joseph, de sainte Anne et de la sainte Famille, sont rappelées à l'attention des fidèles avec l'importance toute spéciale qu'y ont attachée la piété de nos ancêtres et les concessions bienveillantes du Saint-Siège.

Dans la dernière partie de l'Appendice, qui traite de l'administration temporelle et où une division qui s'imposait a mis de l'air et de la lumière, on trouve des directions et des indications pratiques, comme, par exemple, certains renvois à des actes récents de législation provinciale qui touchent aux matières canonico-civiles, dont l'utilité apparaît dès la première lecture.

L'édition actuelle est précédée d'un tableau des diverses éditions de l'Appendice au rituel, qui sera fort apprécié des bibliophiles.

Les éditeurs ont tenu compte, suivant une tradition toujours respectée dans l'Eglisè de Québec, du caractère bilingue de la population catholique, de notre pays, et le nouvel Appendice au rituel romain, qui doit être mis en usage, aussitôt paru, dans tout le Canada, aura son édition anglaise.

Il nous paraît superflu de souligner l'importance de cette édition nouvelle de l'Appendice au rituel romain. C'est un livre nécessaire, que les prêtres du Canada ne tarderont pas à se procurer, certains de répondre par là au voeu des pères du premier concile plénier de Québec et heureux, en même temps, de témoigner leur reconnaissance aux membres de la commission qui ont su mener à bonne fin une oeuvre aussi difficile.

La Semaine religieuse de Québec. A. H.

N. B.—On peut se procurer cet Appendice au rituel en s'adressant au portier (Théodore) de l'archevêché de Montréal, Prix: \$3.00.

UNE NOUVELLE ECOLE BIBLIQUE A JERUSALEM

Il existait déjà une école biblique à Jérusalem, dirigée par les Pères Dominicains et dont les PP. Lagrange, Abel, Vincent et d'autres, ont fait la célébrité. Elle est installée à Saint-Etienne, près du sanctuaire dédié au grand martyr dont on célèbre la fête le 26 décembre.

De son côté, l'Institut biblique de Rome désirait depuis longtemps avoir à Jérusalem une école d'applications pratiques, où les élèves spécialisés dans l'Ecriture Sainte pourraient sur place approfondir les diverses branches de cette science sacrée par des voyages, des levées topographiques, des excursions archéologiques, etc.

Ce projet va se réaliser. Le cardinal Giustini, lors de son récent voyage en Terre-Sainte, a béni et posé la première pierre de la nouvelle école. Elle s'élèvera près de la route de Bethléem, non loin de la gare et de la ville, quand on entre par la porte de Jaffa. Elle sera confiée aux Pères Jésuites.

Souhaitons de nombreux élèves à ces deux écoles. Une fraternelle et sainte émulation dans les études entre ces deux grands ordres ne pourra qu'être profitable à l'étude de la Sainte Ecriture, laissée trop longtemps jusqu'ici comme domaine de recherches scientifiques aux Anglais protestants et aux savants d'outre-Rhin qui, sous prétexte de critique et d'hypercritique, essayaient de saper l'authenticité des Livres Saints.

La Bible, livre inspiré, n'a rien à craindre d'une étude rigoureusement scientifique, mais celle-ci doit être faite sous le contrôle de l'Eglise, qui, ayant reçu la garde des Livres Saints, a reçu aussi la mission d'en indiquer le sens authentique et de vérifier l'orthodoxie des méthodes.

LE PÉLERIN.